A MONSIEUR
LE MARQUIS DE LA FAYETTE,

Généralissime des Troupes du Roi, Commandant général des Gardes Nationales de Paris & de Versailles.

MON GÉNÉRAL,

VOUS m'avez fait l'honneur de me dire, le 14 de ce mois, que vous me verriez avec plaisir vous retracer le tableau de ma conduite, depuis que je sers dans la Garde Nationale de Versailles. Je m'empresse d'exécuter vos ordres, & de justifier à vous & à mes concitoyens, que mes intentions ont toujours été pures.

En Juillet dernier, la Ville assemblée à la Municipalité, & présidée par M. le Prince de Poix, décida qu'il serait créé une Milice; je fus d'avis qu'elle serait active. Cette opinion, combattue pendant plusieurs jours, prévalut enfin. Les Citoyens se réunirent pour former des Compagnies, & l'on me nomma Capitaine, le 28 Juillet. M. le Prince de Poix eut le commandement général, & M. de la Tour le commandement en second.

Des ouvriers que l'on n'avait pas voulu recevoir dans la Garde, se rassemblent au nombre de quarante-cinq à cinquante, se nomment un Capitaine, pillent les Corps-de-garde des Invalides, se saisissent des armes, achetent des munitions, & se retirent à l'Auberge du Chariot d'or, place du Marché, où ils choisissent les autres Officierde cette Compagnie redoutable.

L'allarme se répand dans la Ville ; le mal était grand sans doute ; la frayeur fût près de l'augmenter. Les Officiers supérieurs & les Capitaines se rendent à l'Hôtel du Gouvernement ; on délibère. M. le Prince de Poix propose de faire monter les Gardes-du-Corps à cheval ; chacun applaudit, & les Capitaines de la Milice reçoivent l'ordre d'assembler leurs Compagnies.

J'arrive en ce moment ; je demande à être instruit, on discute de nouveau ; je donne mon avis, & je dis qu'avant de déployer l'appareil de la guerre, il fallait reconnaître les hommes qui avaient dévasté les Corps-de-garde ; j'offre d'aller moi-même, sans armes, m'informer de leurs intentions, m'assurer de leur nombre & de l'état de leurs forces. Je demande à être accompagné de quelques Officiers de bonne volonté. Un seul, M. Bouty, Lieutenant de la Compagnie de Bluteau, se présente, & nous partons, soutenus de notre envie de ramener à l'ordre des Citoyens qui s'égarent.

Arrivés à l'Auberge où ces ouvriers étaient réunis, nous demandons audience au Chef ; trois sentinelles placées à la porte, nous livrent passage, & nous parvenons à l'endroit où ils étaient rassemblés. Je parle de torts, on montre de la colère. Je change alors de langage, & je dis qu'emportés par un excès de zèle, ils se trompent sur les moyens d'être utiles à la patrie. Je leur conseille de se joindre au Corps de la Milice, de me donner leurs noms par écrit, & je prens sur moi de les enrôler, en leur promettant qu'aux conditions imposées, M. le Prince de Poix recevra leurs Officiers, & incorporera la nouvelle Compagnie, sous le n.° 18.

A

Deux Officiers de notre Milice, MM. Monget, Notaire, Charpillon, Marbrier, demandent à nous parler ; nous obtenons qu'ils soient introduits ; ils joignent leurs instances aux nôtres. Après avoir obtenu plus de succès que nous n'en pouvions espérer ; nous retournons au Gouvernement, où M. le Commandant général reçoit Officiers, sur le champ, les hommes que nous lui présentons.

Le calme rétabli, j'invite le nouveau Capitaine à me laisser pour cette nuit, (il étoit onze heures du soir,) le commandement de sa Troupe. J'étais de service au poste du poids à la Farine; cet Officier se rend à ma demande, il harangue sa Compagnie, & elle vient avec moi au Corps-de-garde. J'ordonne des Patrouilles, je les compose d'un nombre égal de mes hommes, & de ceux que je venais de recruter. Lorsqu'elles rentrent au Corps-de-garde; je les désarme, & je m'engage par écrit à remettre à chacun son fusil, quand il sera de service.

Le lendemain, le Capitaine vient me voir; je le détermine à donner sa démission, & il accepte, en échange, une place de Fusilier dans ma Compagnie, où il sert avec distinction. Ce même jour ma conduite fut louée de tous, même de ceux qui n'avoient pas osé l'imiter.

Le 2 Août, après avoir dressé Procès-verbal de la visite que MM. de Francqueville, Lesieur, Chapui & moi avions été chargés de faire chez les Dames Religieuses de la Ville, où le Peuple, croyant trouver des grains, voulait aller de force, j'apperçois, à peu près, quatre mille personnes qui s'opposent à ce qu'un convoi de bleds soit conduit aux Moulins des environs, pour y être converti en farine. Le poste du Poids à la farine, était près d'être

forcé, M. de Baleine, Capitaine Commandant, courait le plus grand risque. J'approche, je harangue un Peuple furieux. Je lui fais sentir la nécessité de faire moudre le bled; je lui jure qu'il n'en sera pas détourné un grain. Tout à coup le tumulte cesse, & l'on consent à laisser partir le convoi, si je veux commander l'escorte. J'obtiens l'agrément de l'Officier chargé de cette expédition; je prens un renfort de six hommes de ma Compagnie, & je me mets en route.

En passant devant le Corps-de-garde du petit Montreuil, environ deux cents hommes du Peuple qui me suivaient, y entrent avec violence, & le désarment. Je m'y porte, & les armes sont restituées. Je continue la marche, & le lendemain, je reparais dans la Ville, suivi de six voitures de farine. A cette vue l'inquiétude est calmée, & je reçois des témoignages de confiance.

Le 4, j'apprends qu'il y a un nombre assez considérable de fusils au Château de Dampierre. J'écris très-respectueusement à M. le Duc de Luynes, pour le prier, au nom de ma Compagnie, de les prêter pour faire notre service; je porte moi-même à ce Seigneur, dont le nom seul retrace toutes les vertus, ma soumission de lui rendre ses armes, ou de lui en payer la valeur quand il l'ordonnera; il ne me fait pas attendre son consentement; il charge aussi-tôt son Intendant de me délivrer tous les fusils qui existent à Dampierre.

Je pars avec 36 hommes de ma Compagnie, & après avoir reçu vingt trois fusils, je reprends le chemin de Versailles; bientôt j'apprens que je suis dénoncé à l'Etat Major pour avoir pillé le Château de Dampierre, que les postes des grilles de l'Orangerie & de Satory sont ren-

forcées, & que des Capitaines, anciens Militaires, ont ordre de m'arrêter, & de se saisir de mes armes. Pour éviter les malheurs qui auraient pu naître d'une rencontre inopinée, ou d'une demande qui aurait déplu à mes camarades, je détourne ma route de deux lieues, je rentre par le grand Montreuil, & notre marche, exécutée dans le plus grand ordre, aurait fort inquiété ceux qui nous attendaient, si je ne me fusse transporté sur le champ, à la grille de Satory, au devant de quatre des miens à qui la fatigue n'avait pas permis de nous suivre par Montreuil. A peine suis-je arrivé au Corps-de-garde, que mes hommes se présentent avec leurs fusils. L'Officier Commandant les demande, on le refuse, en les remettant à ma disposition. Dès que j'en suis le maître, je les confie à l'Officier qui dresse son Procès-verbal, & congédie sur ma parole les quatre Gardes.

Le lendemain, l'on porte plainte contre moi au Comité; un Capitaine ne conclud à rien moins, qu'à ma cassation, & à la dissolution de ma Compagnie. J'ai beau produire les pouvoirs de M. le duc de Luynes, & réclamer en son nom, les quatre fusils saisis, l'on ne m'écoute point; & comme il était tard, on proroge la séance au jour suivant.

J'apporte une déclaration formelle de M. le Duc de Luynes, qui a la bonté de donner des éloges à mon zèle & à mon honnêteté, & j'invoque la peine du talion pour mon cher camarade. Les Membres de l'Assemblée s'unissent pour me prier de tout oublier; je me rends, mais sous la réserve que la dénonciation sera déclarée *injuste & déplacée*, ce qui a eu lieu.

Le 8 Août, l'Administration des subsistances manquait

de farine : les Meûniers; mécontens de ne pas être payés, refusaient d'en fournir. Je dis au Comité Militaire, que je suis prêt à tout acquitter, si l'on m'accorde recours contre les Boulangers débiteurs de l'Administration; l'on me prend au mot, & je donne sur-le-champ, une somme de 14,394 liv. L'abondance ramene la tranquillité, l'on me vote des remerciemens par écrit, & l'on récompense ma bonne volonté, en y recourant toutes les fois que l'occasion se présente; mes concitoyens, l'Administrateur même peuvent assurer que jamais on ne m'a trouvé en défaut.

Le 20, à onze heures du soir, MM. les Electeurs de Paris, députent à M. Necker, pour l'informer de la détresse allarmante où est la Capitale. Il n'existait que cent quarante sacs de farine à la halle de Versailles; le Ministre décide que 121 seront délivrés sur-le-champ. Il s'agissait du transport; le Peuple n'avait du pain qu'en très-petite quantité, rien n'était moins sûr que de faire sortir ces provisions.

M. le Prince de Poix, MM. de la Municipalité annoncent à M. Necker qu'il existe un homme en qui le Peuple a la plus grande confiance. Je suis mandé, il était minuit, & je parais, pour la premiere fois, devant le Ministre, qui me fait part des intentions du Roi, & qui me déclare qu'il s'en rapporte à moi du succès de cette périlleuse entreprise : l'intention générale était d'enlever dans la nuit, cette quantité de farine; je refusai de faire partir le convoi qu'après le grand jour. M. le Prince de Poix m'offrit une escorte de MM les Gardes-du-Corps ; je l'assurai que trente-six hommes de ma Compagnie me suffiraient, & j'observai que moins l'on étalerait de force, plus le Peuple montrerait de confiance ; je cours éveiller, moi-même, les

trente-ſix camarades, qui devaient m'accompagner, & muni d'un ordre oſtenſible, je me diſpoſe à me mettre en route à ſix heures du matin; douze cents perſonnes nous environnent, témoignent de la ſurpriſe & de l'inquiétude; il était clair que l'on voyait, avec peine, diminuer les proviſions, déjà inſuffiſantes, de la Ville. J'expoſe les beſoins de nos frères de Paris, j'annonce le deſir du Roi, je m'étends, ſur la gloire & le bonheur que nous vaudra notre généroſité; & je donne ma parole que le remplacement s'effectuera dans le jour: bientôt un zele égal les enflamme; chacun voudrait porter ſa part d'un don ſi précieux. En trois endroits différens je ſuis arrêté, je tiens le même langage, & je réuſſis. Le convoi part ſur les voitures du Roi, le nom du meilleur des Princes eſt béni, & nous ſuſpendons pour un moment dans la Capitale, les maux affreux qu'entraîne la diſette. Je reviens le ſoir avec ma troupe, rendre compte au Miniſtre d'une miſſion dont il me témoigna beaucoup de ſatisfaction.

Les perſonnes qui ne me connoiſſent pas, prendront, je n'en doute point, une idée déſagréable de moi, en liſant ces détails: mes ennemis en tireront avantage, je le ſens bien; mais je me ſuis engagé à mettre au jour la conduite que j'ai tenue depuis que j'exiſte militairement; & comme c'eſt ſur mon rapport (qui ne peut être juſtement contredit) que je dois être connu, j'ai cru devoir flater, malgré moi, mon amour propre, & rendre le compte le plus fidèle des moindres particularités qui m'intéreſſent, avantageuſement ou non. Mon excuſe eſt dans l'attachement aveugle que j'ai voué à mon pays.

Le 24, M. de la Tour, Commandant en ſecond, fait lecture au Comité, d'un projet de ſouſcription patriotique,

une somme de 12,000 liv. dont j'ai fait, sur-le-champ, mon billet, prouvera à mes Concitoyens si je suis digne de l'estime particulière que quelques-uns veulent bien m'accorder. Tous les Français, me dira-t-on, font à l'envi de pareils sacrifices: Aussi, ne parlai-je du mien, que parce que je l'ai offert comme Soldat.

Le 25, nos frères de Paris viennent apporter aux pieds du Roi leur respectueux hommage, & peindre à Sa Majesté l'état affreux de leurs subsistances. Le Ministre me charge de nouveau de leur conduire, sur les voitures du Roi, deux cents sacs de farine; je préviens le Peuple pendant que l'on m'expédie un ordre, les chariots sont bientôt prêts, & je pars à minuit avec une escorte de trente-six hommes de ma Compagnie, & trente-six Grenadiers.

Le 27, il se fait une promotion dans la Garde Nationale, je suis nommé à la place de Major de bataillon, que j'accepte, dans l'espoir consolant de devenir plus utile à mes Compatriotes. Je me rappellerai toujours avec attendrissement les regrets que ma Compagnie m'a témoigné en apprenant la nouvelle de mon avancement.

Le 30, la Ville s'assemble dans différens quartiers, pour procéder aux remplacemens des Officiers Municipaux qui avaient donné leur démission; je me rends à l'invitation que l'on m'avait fait de me trouver en l'Eglise de Notre-Dame; je parais, & l'on me nomme Président. Je plaide avec chaleur la cause des Officiers Municipaux qui nous quittent; je fais valoir les peines qu'ils ont prises dans les tems malheureux où la Ville s'est trouvée; j'insiste pour qu'ils soient conservés dans leurs fonctions, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait organisé les Municipalités. J'ai beaucoup de

peine

peine à persuader; mais enfin j'y parviens, & ma proposition est adoptée.

Le 1 Septembre, M. le Comte d'Estaing est nommé Commandant général, il est reçu le 4. M. Du Puget, choisi pour Commandant en second, ayant refusé cet honneur, le scrutin des Compagnies décide en ma faveur, je refuse un emploi trop au-dessus de mes forces; on laisse à M. le Comte d'Estaing la nomination à cet emploi. Le compte rendu du vœ udes Compagnies pour moi, décide le Général en ma faveur: je persiste dans mon refus; je résiste à toutes sortes d'instances; mais en même-tems je demande qu'il soit créé deux places de Lieutenans-Colonels, qui, toujours pris parmi les Bourgeois, veilleront au maintien de leurs droits, & balanceront de leur pouvoir celui des deux Chefs du Corps, qui ne pourront rien décider d'important sans les avoir consulté. La motion est goûtée généralement, & la Municipalité la sanctionne.

Le scrutin des Compagnies me conféra la place de Lieutenant-Colonel du quartier Notre-Dame que j'habite.

Le 14 Septembre, M. le Comte d'Estaing m'envoye à Louvres, à la tête du Détachement qui devait amener ici les fusils que le Roi avait bien voulu nous accorder. A Louvres, la Garde Parisienne, partie de celle que je commandais, veulent donner la liberté à un déserteur du Régiment de Beaujolois, détenu en prison; déjà ils l'avaient enmené à leur Corps-de-garde; les instances de M. Maissemy, Représentant la Commune de Paris, de M. le Clerc, commandant le Détachement de Paris; auxquelles j'ai joint les miennes, font rentrer nos troupes dans le devoir, respecter l'autorité, en vertu de laquelle le déserteur étoit détenu;

eux-mêmes le réintégrent dans un lieu sûr dépendant de la prison, mais plus sain. Le Ministre, par sa Lettre du 19 Septembre, nous *remercie du zèle que nous avons montré, & nous assure que c'est avec le plus grand plaisir qu'il a rendu compte au Roi de nos efforts & du succès dont ils ont été suivis.*

Ici commencent des détails relatifs aux malheureuses journées des 5 & 6 Octobre, je les réserve pour servir d'introduction au Mémoire en réponse *au Précis Historique de la conduite des Gardes-du-Corps*, si je ne puis me dispenser de le faire. Mes Citoyens connoissent ma conduite, & savent que j'ai paru par-tout où il m'a été possible (1).

Le 30, on bénit les Drapeaux donnés par le Roi, & ceux dont la Reine a daigné honorer les deux places de Lieutenans-Colonels. Avant la cérémonie, on discute sur le lieu où il conviendra de les déposer. Les uns sont d'avis qu'on les porte à la Municipalité; le Général, M. le Comte d'Estaing, M. de Villantrois, Capitaine, prouvent qu'ils doivent être confiés à la garde des Lieutenans-Colonels; leur opinion l'emporte, & les drapeaux sont remis, avec pompe, chez M. le Roi, Lieutenant-Colonel du quartier de Saint-Louis, & chez moi.

---

(1) Comme d'après la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire hier à Messieurs les Capitaines des Gardes du Roi, je me flatte qu'ils ne voudront pas me forcer de répondre au Précis dont il est parlé ci-dessus, j'extrairai le détail suivant de ceux qui doivent former le récit de la trop fameuse révolution des 5 & 6 Octobre.

Le 5, à neuf heures & demie du soir, la Municipalité remet au Suisse de son Hôtel, un ordre conçu en ces termes:

Le fait ſuivant m'étant perſonnel, occupera une place ici, quoiqu'il ſe ſoit paſſé le 6 Octobre.

Meſſieurs de la Municipalité m'écrivent à minuit que leurs magaſins ont été pillés ; ils me chargent, en même-tems, d'aviſer aux moyens de recouvrer ce qui reſte de leurs bleds, d'en faire conduire aux moulins à bras qu'ils m'ordonnent auſſi de ſurveiller ; mes chevaux, ma voiture, mes ſoins, mon ſuccès, ont ſuffiſamment prouvé que je ne m'occupe jamais à demi du bien que j'entreprends. Le lendemain, j'envoyai mes chevaux à Eſtampes pour mener des bleds aux moulins de cette Ville qui travaillent pour la ſubſiſtance de Verſailles.

Le 7, l'Etat-Major, les Capitaines & Officiers de la Garde Nationale de Paris & de Verſailles, ſe raſſemblent, & décident qu'on la diſculpera de toutes les imputations calomnieuſes qui lui ſont faites. Je ſuis nommé un des Commiſſaires.

Le 9, mes pouvoirs me ſont expediés ; le 18, je fais lecture d'un Mémoire juſtificatif ; les faits ne ſont pas conteſtés ; mais les eſprits changés craignent que nos tentatives, pour nous laver d'une tache éternelle, n'éloigne le retour du Roi dans cette Ville, & l'on me défend de pourſuivre. L'Aſſemblée arrête qu'elle gardera un profond ſilence

---

« L'Aſſemblée Municipale laiſſe M. Le Cointre maître de faire » tout ce qu'il jugera plus convenable pour la tranquillité. A » Verſailles, ce 5 Octobre 1789. *Signé* LOUSTONEAU, Préſident.

En vain je voulus faire interprêter ce titre trop flatteur de la confiance des Repréſentans de la Ville, ces Meſſieurs avaient déjà levé la Séance.

ſur les libelles qui ne méritent que le mépris, mais qu'elle répondra aux Mémoires authentiques & ſignés (2).

Le 30, la Municipalité écrit à la Garde Nationale (3) pour louer ſon ſilence, & l'inviter à perſévérer dans des principes dont la générosité l'honorera à jamais.

Le même jour, je dénonce un Ecrit intitulé: *Précis hiſtorique de la conduite des Gardes-du-Corps du Roi*, & je demande que le Corps ſoit invité à le déſavouer en abandonnant à la rigueur des Loix les Auteurs de cette brochure incendiaire. On me répond que nous devons regarder comme anonyme un Mémoire revêtu de

(2) Le 13 Octobre, des bandits s'introduiſent dans l'Hôtel Charoſt, pillent trois voitures où étoient dépoſées les armes des Gardes-du-Corps. Le Capitaine de Baleine m'en avertit; je l'invite de s'y tranſporter à l'inſtant, avec ce qu'il pourra raſſembler de ſa Compagnie; je le ſuis moi-même, avec mon fils & les perſonnes de ma maiſon, attachées à la Garde Nationale.

Les bandits effrayés jettent les armes & s'enfuyent. Pour éviter que ces armes ne ſoient repriſes, je les diſtribue moi-même à de nos Capitaines, pour le ſervice de la Garde Nationale, ſous récépiſſé, afin de les rendre auſſi-tôt qu'ils en ſeront requis; je fais rétablir les voitures, je donne mes chevaux pour les faire conduire ſous bonne eſcorte, commandée par mon fils, à l'Hôtel de MM. les Gardes. J'envoie le double de mon Procès-verbal avec ma ſoumiſſion de remettre ces armes à M. le Duc d'Ayen. Par ſa Lettre du 27, il approuve ma conduite, & me témoigne ſa ſatisfaction.

(3) La Municipalité a prétendue écrire à la Garde Nationale; mais ſa Lettre n'a été lue qu'aux Officiers compoſant le Comité.

la simple signature: *les Gardes-du-Corps du Roi.* Messieurs Hillerin, Rollet & Meunier sont chargés de s'assurer s'il existe, dans la rue du Bouloy, un Imprimeur nommé Girouard; ces Commissaires font des démarches dont le résultat est que le nom de l'Imprimeur est controuvé.

Peu content de ce rapport, je vais à Paris, & je trouve l'Imprimerie établie au N.° indiqué. Je prens toutes sortes d'informations sur le Mémoire des Gardes-du-Corps, & je reviens à Versailles donner la certitude qu'il n'est pas un libelle anonyme (4). J'offre de signer mon rapport, & je demandai à être puni s'il était faux.

Le 3 Novembre, on me propose au Comité de signer une Adresse à porter au Roi, pour assurer Sa Majesté que notre douleur répondra seule aux calomnies dont nous sommes accablés. Je me rends au desir de mes camarades, d'autant plus volontiers qu'il n'était question de mépriser que des libelles; mais lorsque l'on eut ma signature, on m'observa que je m'étais imposé la loi de me taire sur tous les Ecrits & Journaux qui avaient paru jusqu'à ce jour. Mon intention n'ayant point été de souscrire a des conditions que mon honneur m'aurait fait enfreindre, je rayai sans crainte mon nom, & je me disposai à porter aux pieds du Roi les raisons d'une telle conduite.

Je renouvelle la demande d'un désavœu formel de Messieurs les Gardes-du-Corps. La Députation qui avait été chargée de porter au Roi la respectueuse Adresse de la Garde Nationale, revient & déclare que M. le Marquis

(4) Voyez mon Adresse au Roi, à mes Concitoyens, du 5 Novembre 1789.

d'Aguesseau nie que le Précis vienne de son Corps. Je proteste contre une telle déclaration, en disant qu'elle ne peut annuller des pouvoirs authentiques donnés par les quatre Compagnies. Comment douter d'ailleurs que Messieurs les Gardes désavouent ce libelle, s'ils n'en sont pas les Auteurs? Ma motion est rejettée à la pluralité.

Le Commandant en second, nommé en même tems que tout notre Corps a décerné à M. le Marquis de la Fayette, le Commandement général: M. Berthier me donne ordre, le 8, de remettre le lendemain à un Détachement de ma Division, commandé par M. de Villars, Major, les drapeaux que l'on m'avait confiés, & de les faire porter à la Municipalité.

J'observe à M. le Commandant en second, que cet objet me semblait d'une telle importance, qu'il aurait dû consulter le Général & l'Etat-Major, demander même un ordre particulier de la Municipalité. J'étais d'autant plus fondé à faire ces représentations, que déjà il s'était agi de retirer les drapeaux, & que les Compagnies avaient manifesté clairement leurs vœux pour qu'ils restassent chez les Lieutenans-Colonels. M. Berthier me répliqua très-séchement que je devais me conformer à l'ordre qu'il me donnait.

Je n'ai jamais perdu de vue l'intention dans laquelle on a créé la place que j'occupe, & je me suis toujours conformé strictement aux devoirs qu'elle m'impose. Je sais qu'un de ses plus beaux droits est de tenir constamment les Soldats citoyens en garde contre les entreprises des Chefs. Fidèle à mon serment, l'on m'a vu plusieurs fois rappeller à un Général les bornes de son pouvoir. Je suis né libre & franc; habitué à vivre de mon travail, je ne sais point encenser;

l'honneur eſt mon guide ; je ſuis prêt à lui ſacrifier ma fortune & ma vie.

Que l'on juge, d'après de tels principes, la conduite que j'ai tenue dans une des circonſtances les plus délicates. J'ai vu mes ennemis, ſenſibles aux doux élans de la reconnaiſſance, ſur le point de me remercier par des applaudiſſemens, de l'occaſion qu'ils croyaient avoir de me perdre; j'ai été témoin de leur honte en voyant échapper leur victime.

Il m'était enjoint de faire porter les drapeaux le Lundi 9. Les Bataillons étaient aſſemblés le 8 ; j'uſe des droits de ma place; je me rends à leur tête, pour avoir de nouveau le vœu de Compagnies. Je leur rappelle, en peu de mots, leurs droits, ce qu'ils peuvent exiger avec juſtice, & je me retire. Bientôt ces Bataillons me font ſavoir par écrit qu'ils deſirent que les drapeaux reſtent chez moi. Je vais trouver M. Berthier, & je lui demande, comme une grace, d'en différer la remiſe juſqu'au Mercredi, en lui réitérant la propoſition que je lui avais déjà faite de voir enſemble le Général, & d'aviſer avec lui & la Municipalité aux moyens de tout concilier. M. Berthier refuſe d'entendre à rien, & il me répète : « Vous devez obéir à mon ordre ».

Cependant les Majors de Bataillon apportent les Procès-verbaux des Aſſemblées qu'ils ont préſidées; la lecture qu'ils en font déterminent M. Berthier à ſe rendre chez M. le Marquis de la Fayette, & nous partons ſur le champ. *Vous avez dit*, mon Général, *que vous ne pouviez rien décider, que la Municipalité ſeule avait ce droit ;* je vous ai promis d'obéir ; ma conduite ne s'eſt point démentie.

Le Lundi, avant de ſonger à déplacer les drapeaux, je me tranſporte avec M. Berthier à la Municipalité ; elle ordonne

qu'ils lui feront remis; l'ordre m'eſt donné pour le lendemain 10, trois heures après-midi; je jure d'y être fidèle. Je fais toutes les diſpoſitions néceſſaires ; je me mets à la tête du Détachement, & je charge mon fils de porter celui dont la Reine a daigné honorer ma place.

Le Peuple, dont j'ai mérité la confiance, ne voit dans ce déplacement que l'injure qu'il croit lui être faite ; il penſe que les drapeaux étant chez le Lieutenant-Colonel-Commandant de Diviſion, premier Officier du quartier, ſont où ils doivent être ; il s'appuie ſur ce que la Commune de Paris, ayant élevé la même prétention, s'en eſt déſiſtée ſur la repréſentation de nos frères de la Garde Pariſienne, & que les drapeaux ſont reſtés chez les Commandans : il demande une Aſſemblée générale de tous les Citoyens, pour décider ſur le ſort de ſes drapeaux ; il crie, il dit hautement qu'ils ne ſortiront point.

J'arrive à la tête du Détachement ; je prie, je conjure que l'on ſe rende aux ordres que j'avais reçu ; je repréſente que je cours toutes ſortes de dangers, ſi les ordres ne ſont point exécutés. Le Peuple réclame ſes droits, ſes prétentions ; j'inſiſte pour être obéi ; il crie ; il répéte hautement que les drapeaux ne ſortiront point.

J'invite M. de Villars, Major de Bataillon, d'aller à la Municipalité lui faire part de ce qui ſe paſſe, lui demander de nouveaux ordres, & lui jurer pour moi, que, quels que ſoient les ordres, je les ferai exécuter, *même au péril de ma vie*. M. de Villars part ; je continue à engager le Peuple à l'obéiſſance ; déjà il fléchiſſait, lorſqu'un particulier, vêtu de noir & en cheveux longs, fend la preſſe, veut pérorer ; ſon coſtume lui attire des huées ; je m'en apperçois ; je ſaute

à

à bas de mon cheval; je le ſaiſis, & le fais entrer chez moi, pour ôter au Peuple tout ſujet de crier.

M. de Villars, allant à la Municipalité, rencontre M. le Commandant en ſecond; il accompagnoit le Détachement de Saint-Louis, qui portoit ſes drapeaux à la Municipalité: au lieu de laiſſer aller ce Détachement droit à ſa deſtination, & venir ſe joindre à moi pour ramener le Peuple par la douceur, M. Berthier ordonne au Détachement de venir devant ma maiſon avec ſes drapeaux : à cette vue, la fermentation augmente; on hue le Détachement; le Peuple ne veut plus écouter perſonne; alors M. Berthier prend le parti d'annoncer que les drapeaux ne ſortiront point de chez moi; le calme renaît inſenſiblement; je me rends, avec mon Collègue (M. le Roi) qui commandoit ce Détachement, à la Municipalité, pour rendre compte de ma conduite.

A peine y ſuis-je arrivé, que la perſonne que j'avais ſauvé des huées, en le réfugiant dans ma maiſon, s'approche & me témoigne ſa reconnaiſſance en me propoſant de me battre avec lui à l'épée ou au piſtolet. Le lieu où nous étions, les idées diverſes dont j'étais occupé, la pitié que m'inſpirait le diſcours du perſonnage; tout me détermina à ne pas accepter la partie. Pour fatiguer ma patience, dix minutes entières, il me tient même langage, le Corps des Officiers Saint-Louis préſent.

Quelques-uns, peut-être, m'appelleront lâche; c'eſt ce que mes ennemis ont déjà fait. Ceux qui me connaiſſent me rendront plus de juſtice. Enfin, je ſuis introduit dans la Salle où les Officiers Municipaux tiennent leurs Séances : environ quarante des Officiers qui avaient eſcorté les drapeaux de la deuxieme Diviſion me ſuivent,

ainſi que le particulier habillé de noir, dont j'ai parlé déjà deux fois : je rends un compte ſuccinct de ma conduite ; je répons, ſans embarras, aux queſtions qui me ſont faites ; déjà j'avais diſſipé tous les doutes, mon innocence était reconnue. Le particulier habillé de noir, demande la parole, il l'obtient aiſément, & me déclare ſéditieux, perturbateur du repos public, & mauvais Citoyen. Il conclud enfin, à ce que, proviſoirement, l'on me conſtitue priſonnier ; il dépoſe ſa dénonciation ſur le Bureau, & il en demande acte.

Cette accuſation, que l'on attendait, ſans doute, eſt reçue avec enthouſiaſme, & payée par mes camarades de Saint-Louis, des applaudiſſemens les plus vifs, en battant des mains.

Je l'avouerai, ces témoignages d'approbation m'inſpirèrent de l'horreur ; je regardai avec indignation, ceux de qui ils partaient.

Meſſieurs de la Municipalité eurent la généroſité de gourmander, aſſez vertement, mes frères de la deuxieme Diviſion, & de les rappeller à l'ordre. Je demandai, & l'on m'accorda la permiſſion de me retirer, après avoir refuſé de recevoir mes armes, que j'offrais de remettre, ſi j'étais prévenu du crime de ſédition dont on venait de m'accuſer.

Je dois des éloges au courage & à la perſévérance de M. Geant, Capitaine de la premiere Diviſion. Lui ſeul a oſé, devant la Municipalité, ſe déclarer mon appui, ſeul il a bravé l'orage qui menaçait ma tête, & l'Aſſemblée n'a pas dû être peu ſurpriſe de voir cet honnête Citoyen proteſter de mon innocence, au milieu de qua-

..ante de ſes camarades, qui formaient tous des vœux pour ma perte. Depuis, Officiers, Gardes & Citoyens, s'empreſſent de publier mon innocence, & de me rendre la juſtice qui m'eſt due.

Je rentre chez moi, & je ne tarde pas à voir encore le particulier habillé de noir ; mais cette fois, il venait tout bonnement me prier d'oublier ſes fautes : je lui donnai ma parole d'oublier à jamais ſon nom, & ſans la néceſſité d'une juſte défenſe, j'oublierais volontiers ſon égarement & celui de mes frères de Saint-Louis.

Un peu remis de mon trouble, je retourne à la Municipalité, où je reçois l'ordre d'aſſembler, le lendemain, ma diviſion entiere, pour tenter, de nouveau, la remiſe des Drapeaux. Je priai ces Meſſieurs de recevoir, pour preuve de mon parfait dévouement, l'aſſurance que je leur donnais, même par écrit, de périr plutôt que d'échouer dans cette ſeconde entrepriſe.

Je paſſai une partie de la nuit à prévenir les Officiers des differentes Compagnies. Quelques-uns montrent de la réſiſtance, je les perſuade ; & ils me donnent leur parole de ſeconder mes vues.

Le mercredi, à huit heures du matin, ma Diviſionſe raſſemble au Corps-de-garde du Roi : M. Berthier employe, avec ſuccès, tous les moyens de convaincre de l'intérêt dont il eſt que la Municipalité ſoit obéie ; à midi, l'on ſe met en marche, & l'expédition réuſſit.

Je dépoſe mes drapeaux à la Salle que le Roi prête à la Municipalité, & je proteſte, en même tems, ſelon le vœu de ma Diviſion, contre le droit que s'arroge la Municipalité. On me répond que l'on inſtruira cette affaire, & je me retire.

Voila, mon Général, les détails ſcrupuleuſement exacts de ma conduite militaire citoyenne. C'eſt à vous de me protéger, je me mets ſous votre ſauve-garde ; vos vertus, vos lumieres m'en ſont les ſûrs garants. En ſoutenant les prérogatives de ma place, j'ai plaidé la cauſe de mes Concitoyens : en tout tems, je me ſuis montré leur ami; toujours il me verront prêt à défendre leurs droits & leur honneur.

Il ne me reſte plus qu'un déſir à former, c'eſt que les ennemis, qui ont cherché à me perdre, reconnaiſſent en moi l'homme vraiment citoyen, ami de l'honneur & de la vérité.

Signé, LECOINTRE, *Négociant, Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Verſailles, Commandant la premiere Diviſion, Quartier Notre-Dame.*

Ce 21 Novembre 1789.

De l'Imprimerie de GRANGÉ, rue de la Parcheminerie.